

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le lundi 3 juillet 2023,

Violences urbaines

Au regard des risques de troubles à la tranquillité et à l'ordre public, Maurice BARATE, préfet du Cher, proroge les arrêtés préfectoraux applicables dans toutes les communes du département pour interdire temporairement :

- la vente, le transport et l'utilisation d'articles pyrotechniques, d'hydrocarbure au détail, d'acides, de produits inflammables, chimiques ou explosifs dans le département du Cher du jeudi 29 juin 2023 dès publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs du lundi 03 juillet 2023 dès publication de l'arrêté au vendredi 7 juillet 2023 à 18h00 ;
- le port et le transport d'armes, toutes catégories confondues, de munitions et d'objets pouvant constituer une arme par destination du lundi 03 juillet 2023 dès publication de l'arrêté au vendredi 7 juillet 2023 à 18h00.

Le préfet du Cher appelle au calme, indispensable pour que la justice puisse se faire.

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 02 48 67 34 36
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX